



**HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF
SIR MORTIMER B. DAVIS
JEWISH GENERAL HOSPITAL**

PAVILLON E
Proposition d'agrandissement

Explications conceptuelles

IBGHY / NFOE / LEMAY architectes

4 septembre 2003



Agrandissement du Pavillon E

PRÉMISSSES

L'agrandissement du pavillon E par l'ajout d'étages supplémentaires au dessus de l'immeuble existant suppose un questionnement préalable en terme de définition architecturale et d'intégration urbaine qui s'articule à partir des éléments d'analyse suivants :

- L'immeuble existant du Pavillon E se caractérise par une composition affirmant le développement des lignes horizontales. Le matériau de revêtement, fait de panneaux de béton préfabriqué avec insertion de couleur rosâtre, se dissocie radicalement des caractéristiques architecturales dominantes du complexe hospitalier. La conception de l'agrandissement doit composer avec l'expression architecturale contraignante de l'immeuble existant en terme de volumétrie, de définition architectonique et de matériau. Le nouvel immeuble qui en résulte doit ultimement s'affirmer comme une composition unifiée et cohérente, autant dans les rapports entre ses parties constituantes, dans sa composition d'ensemble et dans son insertion dans le contexte urbain.
- L'agrandissement doit composer un ensemble harmonieux avec les pavillons adjacents, particulièrement celui du Lady Davis qui le jouxte au sud, et celui de l'Institut psychiatrique localisé à l'ouest de la rue Légaré. Ces deux immeubles se distinguent par des lignes de compositions affirmant les verticales et par leur revêtement en panneaux de béton préfabriqué de couleur claire.
- Le nouveau pavillon E agrandi doit s'affirmer clairement comme une adresse principale de l'ensemble hospitalier sur la rue Légaré desservant le grand public qui a recours aux services ambulatoires. La définition de l'entrée sur la rue Légarée doit intégrer une marquise dont le déploiement sera de nature à identifier clairement l'adresse de l'immeuble et agir comme élément déflecteur pour contrer les effets négatifs du vent.
- Le volume du Pavillon E agrandi sera hautement visible dans l'environnement urbain, particulièrement depuis la section du chemin de la Côte-Ste-Catherine à l'ouest de la rue Légaré et de la section nord de la rue Légaré, depuis le jardin de la propriété voisine. La composition d'ensemble du Pavillon E doit prendre en compte la perception visuelle depuis ces localisations précises du domaine public. Par contre, le volume du Pavillon E agrandi sera peu visible depuis le Chemin de la Côte-des-Neiges. L'intégration architectonique de l'agrandissement sera donc peu visible en conjoncture avec les parties anciennes du complexe hospitalier (Cette perception se confirme par les simulations visuelles en 3-D).
- La transformation de l'immeuble existant doit composer avec les principales restrictions techniques suivantes :
 - le panneau de béton préfabriqué existant est solidaire du mur intérieur et peut difficilement être remplacé par un simple revêtement. Ne constituant pas un écran pluie, le remplacement de ces panneaux implique la démolition intégrale du mur extérieur.
 - La cage d'escalier courbe de la façade de la rue Légaré est monocoque en béton coulé recouverte de panneaux de béton préfabriqué et peut difficilement être modifiée sans être démolie.

APPROCHE CONCEPTUELLE

Principes d'intégration

Philosophie d'intervention

L'ensemble des immeubles constitutifs du complexe hospitalier de l'Hôpital général Juif porte la marque de son époque d'édification. Hormis le Pavillon E et le Pavillon G qui s'en écartent, l'ensemble se présente comme un collage cohérent. S'inscrivant dans cette logique évolutive, l'approche conceptuelle retenue se veut contemporaine. L'intégration au contexte relève donc d'une évocation sensible et dynamique à l'environnement construit et urbain. Compte tenu du paradoxe que pose la composition d'ensemble du pavillon E agrandi qui suppose l'intégration de réalités disparates, l'approche mimétique a été d'emblée écartée.

Constitution d'une tête d'îlot sur la rue Légaré

Le projet vise à consolider la lecture globale de l'îlot institutionnel en composant une tête d'îlot ouest sur la rue Légaré qui répond en quelque sorte à la tête d'îlot est sur le chemin de la Côte-des-Neiges (pavillon A / infirmière). Cette tête d'îlot établit une directionnalité est/ouest, et une relation avec l'îlot à l'ouest, site d'expansions futures. Dans ce contexte, la cage d'escalier est traitée pour devenir un élément vertical unificateur de la tête d'îlot, qui lie l'ensemble des différentes lignes de composition à dominances verticales et horizontales.

Relation avec le sol

Le nouveau pavillon E s'ouvre au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée sur un étage et demi pour marquer la base et l'entrée au bâtiment. Ce traitement compose une base unifiée en rappel avec la base de l'immeuble du Pavillon F adjacent. La nouvelle entrée au Pavillon E est définie comme une zone de débarcadère avec marquise et écran de verre signalétique pour contrer les intempéries (vent et pluie).

Relation avec Côte Sainte-Catherine

La façade sud dans l'interstice entre le Pavillon E et le Pavillon F est traitée comme un espace référentiel à la fois interne et ouvert sur l'espace perceptible depuis le Chemin de la Côte Ste-Catherine. : Boite de verre, jardin des chercheurs et écran signalétique en relation avec la Côte Ste-Catherine. L'articulation de la fenestration affirme le coin de l'agrandissement en conjoncture avec la projection verticale largement fenestrée de l'escalier de façade.

Jardin des Sœurs

Le projet se définit pour profiter des vues sur le jardin adjacent et s'affirmer comme façade ouverte en dialogue dynamique avec l'espace extérieur. Une grande percée verticale dans la façade nord, établit une relation visuelle entre les niveaux de l'agrandissement et le jardin des Sœurs. Cette partie vitrée permet de loger les futurs salons d'étage.

Principes de composition

Le projet s'articule selon une réinterprétation contemporaine du principe de composition "classique" de base, corps et couronnement.

La base

L'édifice existant en panneaux de béton préfabriqué sert d'assise au projet. Au niveau du sol, son enveloppe est modifiée pour permettre un meilleur dialogue avec le contexte immédiat en renforçant la présence de l'entrée et du débarcadère sur la rue Légaré. Une marquise et un écran de verre protègent employés et usagers du vent et de la pluie. La coloration de certains éléments est retouchée pour assurer une homogénéité de l'ensemble des métaux existants et nouveaux.

L'étage de transition

Au dessus de la base, une césure dans la composition (fenêtre en bandeau continue) vient marquer une transition entre le bâtiment existant et l'agrandissement qui se déploie au dessus. Son traitement en mur rideau s'harmonise au couronnement.

Le corps

La nouvelle partie se manifeste principalement par l'expression d'un nouveau volume clair qui anime et dynamise la composition de l'ensemble. L'emploi de fenêtres en bandeau rappelle subtilement au langage streamline / art déco des façades des édifices d'origine du complexe hospitalier.

Le couronnement

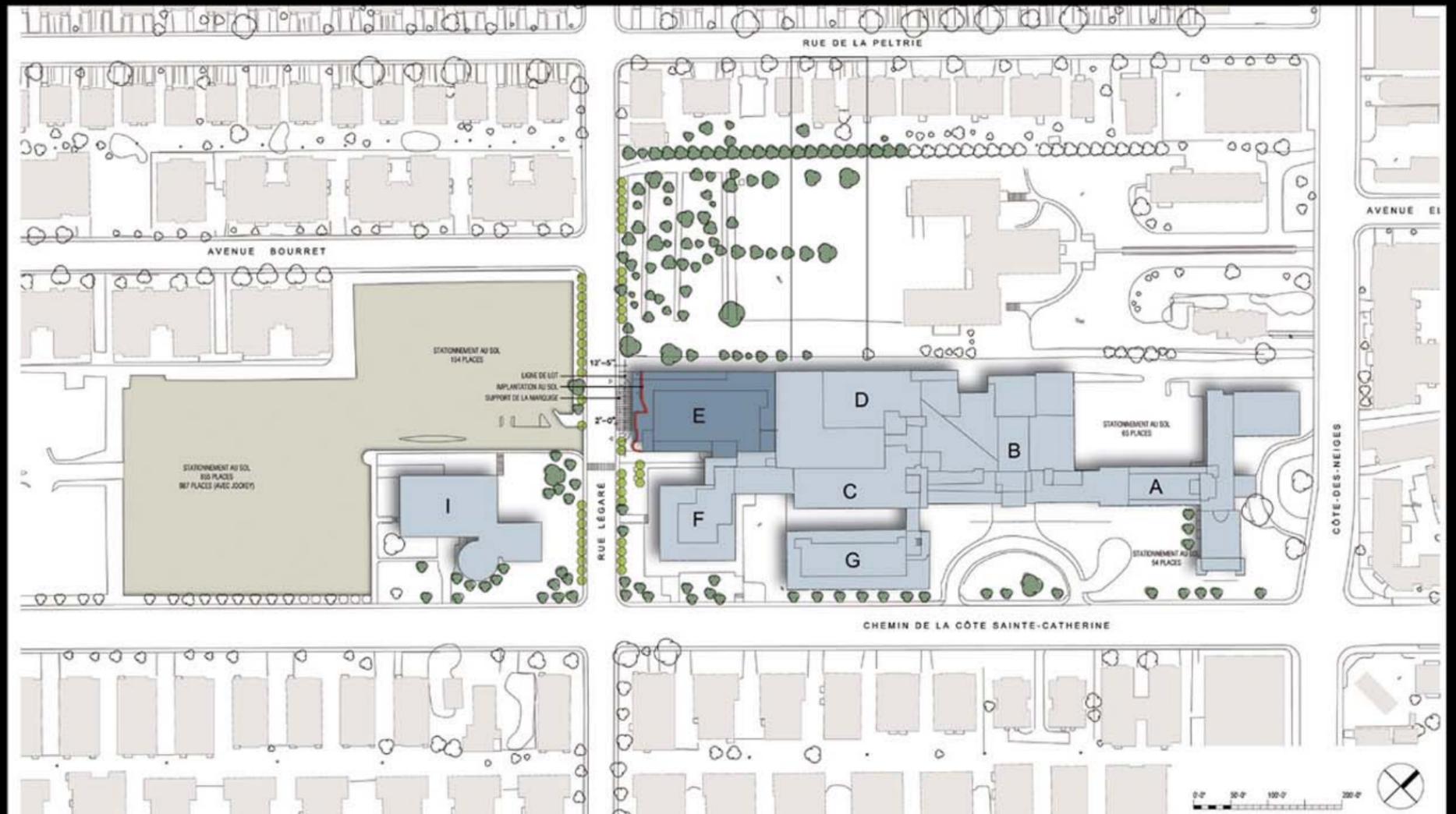
Dévolu aux activités de recherches, le couronnement se développe sur deux niveaux. Légèrement en retrait il forme un petit pavillon qui permet d'alléger la présence du gabarit dans le quartier environnant et offre aux chercheurs un déambulateur panoramique. Ce rappel des anciens solariums donne aux chercheurs une vue imprenable sur les Laurentides et la Montagne. Au faite du coin intérieur, une boîte de verre prévue pour des fonctions communes ou collectives sert d'élément signalétique qui est perceptible de la Côte-Sainte-Catherine.

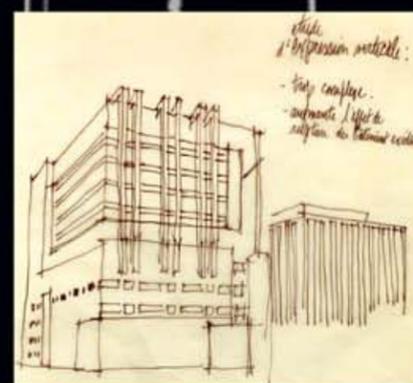
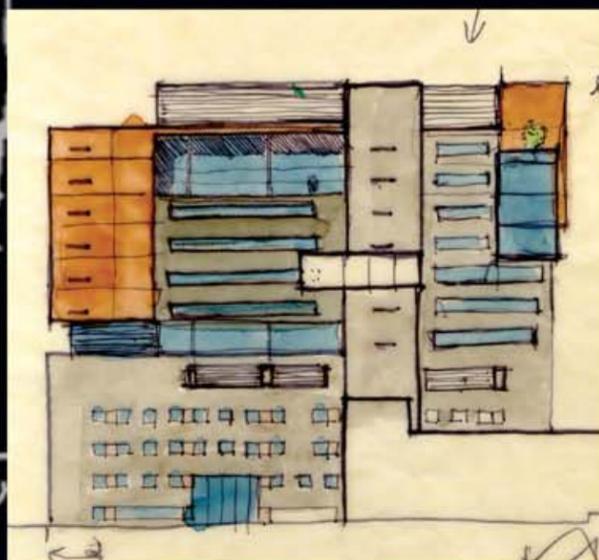
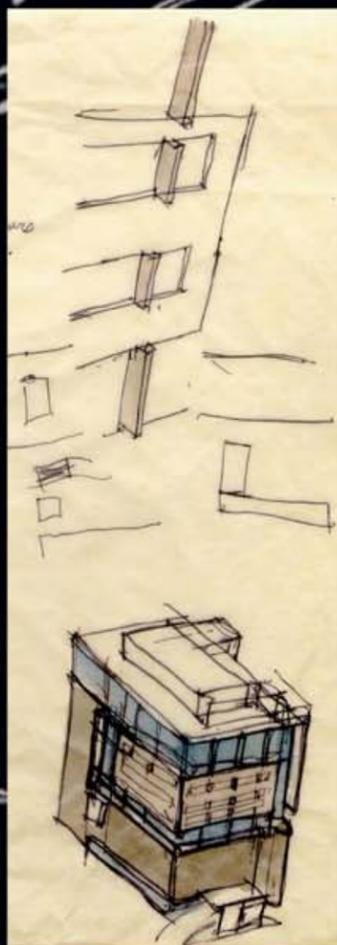
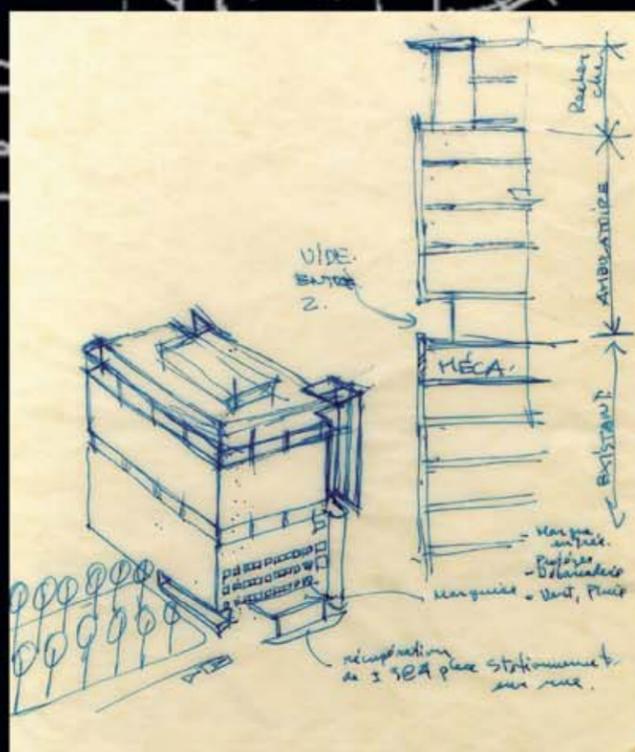
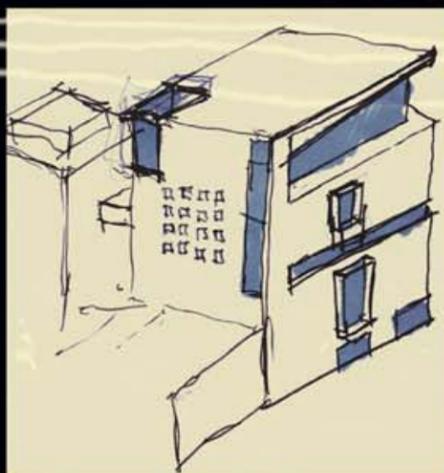
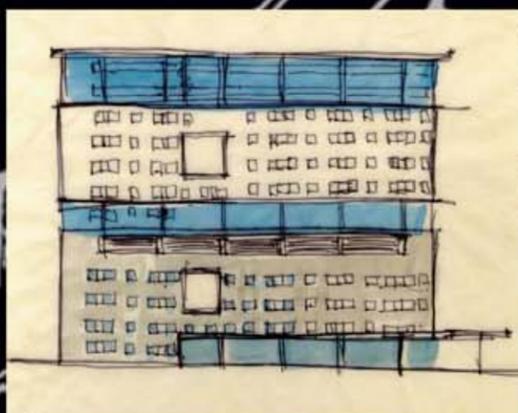
Langage architectural

Le développement de la modénature des façades s'appuie sur l'intégration et la réinterprétation d'éléments du vocabulaire art déco/streamline tel que les fenêtres en bandeau, marquage de lignes verticales, emploi d'éléments tel que solarium.

Matériaux :

- Panneaux de béton préfabriqué pour réaliser une continuité avec le bâtiment existant.
- Harmonisation de la coloration des métaux peints du bâtiment existant avec les métaux peints de l'agrandissement.
- Verre et mur rideau articulent la composition, marquent les circulations verticale et offrent la vue en rappel des solariums.





CROQUIS D'ÉTUDE



HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF
SIR MORTIMER B. DAVIS
JEWISH GENERAL HOSPITAL

PAVILLON E
PROPOSITION D'AGRANDISSEMENT
18 AOÛT 2003

IBGHY / NFOE / LEMAY architectes